



Visa périmé - comment se marier ? (russe - polonais + un bébé)

Par **sanadya**, le **29/08/2013** à **04:13**

Bonjour,

J'assiste mon frère de 23 ans - polonais (Union Européenne), à faire les démarches administratives...

Je souhaiterais avoir des réponses qui pourraient m'aider, car on commence à désespérer

La situation est la suivante :

Mon frère veut se marier avec sa copine - russe, ils ont un bébé né en mois de mai 2013, mais sa copine n'a plus de visa depuis juin 2012

(Le bébé porte le nom de mon frère et en 2 ème le nom de la mère, il a été rajouté sur la carte de sécurité sociale de mon frère et bien évidemment mon frère a reconnu l'enfant)

Depuis des mois maintenant, ils font tout pour réunir des documents nécessaires,

mais il manquait toujours un document

(un document traduit - mais il fallait le retraduire par un traducteur en France, il fallait passer par une longue attente pour les certificats de célibat etc.)

On a été hier à la Mairie du XIV ème

(entre temps ils ont déménagé),

où l'homme qui s'est occupé du dossier a dit qu'il leur manque des papiers (suite au déménagement - justificatifs de domicile - une lettre etc.)

mais que surtout, il manque une apostille sur la traduction d'acte de naissance (traduit) de Sa Copine,

l'apostille, elle ne peut pas la retirer au Consulat Russe à Paris, mais seulement en Russie... donc il n'est pas possible de le faire...

je lui ai demandé comment il faut faire:

il m'a répondu qu'il faut saisir je me souviens plus qui (on va le faire s'il le faut),

mais il m'a dit également, que ça va poser un problème - le fait que le visa de sa copine est périmé...

la situation commence à être vraiment insupportable, même moralement, vu qu'en plus le passeport de Sa Copine se périmera au mois de mars 2014 (dans 7 mois)

Pouvez-vous, s'il vous plaît me donner des tuyaux, pour nous en sortir?
Quels sont les droits de sa copine en France, vu qu'elle a un "futur mari" Européen?
Ont-ils le droit de l'expulser?

Merci de toutes les réponses ;)